Ondes URBAINES
VILLES FRANCE VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 05 Octobre 2016 - n°102

Enseignement supérieur - 24 propositions pour « Faire réussir la jeunesse »
Election - Élections présidentielles, tout ce qu'il faut savoir
Economie - Lancement de la newsletter "Villes de France, Villes d'Europe"
Action extérieure - Finalisation de la négociation du Nouvel agenda urbain (Habitat III)
Economie - Le casse-tête du financement du recyclage des emballages
Economie - Un guide pour la bonne application du zéro pesticide.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

24 propositions pour « Faire réussir la jeunesse »

S'inscrivant dans le débat de la présidentielle, la Conférence des grands écoles (CGE) a présenté, ce 29 septembre 2016, 24 propositions *" pour un enseignement supérieur agile, attractif, soutenable et ouvert "* pour *" faire réussir la jeunesse "*, ce qui constitue une priorité stratégique pour l'avenir du pays.

Des constats alarmants

Environ 150 000 jeunes quittent le système scolaire chaque année sans diplôme. Entre 20 et 30 % des élèves d'une classe d'âge arrivent en fin de scolarité obligatoire avec des savoirs insuffisants, ce qui compromet aussi bien leurs chances de vivre de façon autonome, que d'acquérir des compétences professionnelles. Le déficit criant de connaissance du monde de l'enseignement supérieur par les lycéens et leurs parents pousse plus d'un jeune sur deux à ne pas envisager d'études longues à l'issue du Bac ; la fillière professionnalisante et rémunérée de l'apprentissage est également largement méconnue ou injustement déconsidérée.

Dans le même temps, près de deux tiers des français estiment que l'insertion professionnelle doit être la première priorité des études supérieures.

Cinq leviers pour moderniser l'ESR :

1- Améliorer la réussite en premier cycle des études supérieures en mettant en place une vétitable politique d'information et d'orientation afin d'accompagner, dès la troisième, les élèves vers le monde du travail ou les études supérieures en fonction de leurs attentes. Pour cela, la CGE souhaite intégrer à la formation des enseignants du secondaire la connaissance des formations de l'enseignement supérieur et des formations professionalisantes, notamment via l'outil numérique, et associer les entreprises pour une meilleure information sur les métiers. Le but est de diviser par deux le taux d'échec en premier cycle du supérieur à l'horizon 2025 et faire de la France, la référence mondiale en matière de formation supérieure et d'apprentissage. La CGE préconise de développer des formations professionnalisantes courtes (Bac + 3) conférant le grade de Licence, répondant aux besoins des entreprises, et ayant massivement vocation à déboucher sur une insertion immédiate dans la vie active, et se fixe l'objectif de 400 000 diplômés annuellement en 2025. Selon la StraNES, ces filières professionnelles du secondaire devront attirer 40% des jeunes d'une classe d'âge ; il est donc essentiel de revaloriser leur image.

2- Faire de l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur une cause nationale.

La CGE appelle à un programme national d'égalité des chances qui permette d'accompagner dès la troisième, les jeunes des milieux modestes et zones rurales aux études supérieures et de réussir leur insertion professionnelle. Elle propose d'assurer le financement de programmes expérimentaux de changement d'échelle notamment à travers le troisième volet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3), et le financement dans la durée de programmes massifs d'inclusion sociale par réacheminement d'une partie de la taxe d'aprentissage. Elle propose également de mettre en place un fonds dédié à l'inclusion sociale et de créer un observatoire national de l'ouverture de l'enseignement supérieur. Elle appelle à poursuivre la dynamique engagée sur l'augmentation du montant et du nombre de bénéficiaires des bourses pour accompagner les jeunes dans leurs études et encourager particulièrement ceux issus de milieux modestes et des classes moyennes à une plus grande mobilité géographique et internationale. La CGE souhaite en outre généraliser la responsabilité citoyenne dans les enseignements et former par l'action en instituant par exemple l'obligation pour chaque étudiant français en formation longue (Bac +5) de s'investir au cours de sa formation dans des actions d'engagement citoyen.

3- Faire de l'enseignement supérieur le ferment des dynamiques d'innovation dans les territoires et un facteur d'attractivité internationale pour le pays.

Très présents dans les territoires, les établissements et leurs étudiants, associés au acteurs socio-économiques et aux collectivités territoriales sont porteurs d'innovation et de développement. Les territoires qui accueillent des établissements d'enseignement supérieur bénéficiant d'impacts en termes économique et social extrêmement positifs. Pourtant, nombre de territoires ignorent ou sous-estiment le poids de l'enseignement supérieur alors même que les liens entre le monde économique, la formation, la recherche et les territoires sont le fondement de leur compétitivité et de leur développement. C'est pourquoi la CGE recommande un véritable changement de culture de l'enseignement supérieur en développant une alliance forte avec les entreprises. Il apparaît ainsi essentiel de favoriser

l'entrepreneuriat étudiant pour soutenir la dynamique de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans les territoires, tout en valorisant la formation par la recherche et les parcours de chercheurs tant en laboratoires qu'en entreprises et en favorisant l'utilisation du captital-risque.
Alors même qu'en 2015, deux étudiants français sur trois terminent encore leurs études sans expérience à l'étranger, la CGE préconise de doubler le nombre d'étudiants internationaux accueillis en France à l'horizon 2025 et de généraliser l'expérience internationale des étudiants français en Master.

4- Doter tous les établissements d'ESR d'une gouvernance et d'une organisation agiles. La CGE préconise de donner la capacité et la liberté nécessaire pour mettre en oeuvre des stratégies de développement nationales et internationales ambitieuses, et décider des rapprochements et coopérations renforcés les plus pertinents compte-tenu de leurs spécificités et des besoins de leurs territoires. Elle propose de renforcer davantage l'autonomie des établissements et de simplifier la gouvernance des regroupements de site et des ComUE en associant tous les acteurs dont les collectivités locales concernées.
Elle déplore que la taille et la gouvernance dont ont été dotées les ComUE les privent de l'agilité nécessaire à l'impulsion de véritables dynamiques de site, de politiques communes et de visibilité internationale qui étaient pourtant une raison essentielle de leur mise en place. Enfin, l'évolution de la société et du monde économique ainsi que la mondialisation requièrent le renforcement des liens entre formation, recherche et entreprises et la nécessaire révolution numérique dans les pratiques pédagogiques.

5- Developper un nouveau modèle de financement de l'enseignement supérieur. La CGE appelle à mettre en place une loi de programmation de l'ESR et d'investir 20 milliards d'euros supplémentaires dans l'ESR d'ici les dix prochaines années. Selon elle, il est nécessaire de revoir le modèle d'allocation des ressources aux établissements publics d'enseignement supérieur, de prendre en compte le coût complet de l'apprentissage et de moduler les droits de scolarité en fonction des revenus pour un système plus équitable et plus redistributif. Se référant à une étude de France stratégie, la CGE rappelle que la hausse des effectifs étudiants anticipée (+ 800 000 étudiants en 2027 par rapport à 2014) couplée à l'objectif national de parvenir à 60 % d'une classe d'âge diplômés du supérieur (contre 42 % aujourd'hui) induirait, sans hausse corrélative des ressources des établissements, une forte baisse de la dépense par étudiants. Elle propose également de mettre en place des frais d'inscription differenciés pour les étudiants étrangers extra-communautaires.
En savoir plus.

ELECTION

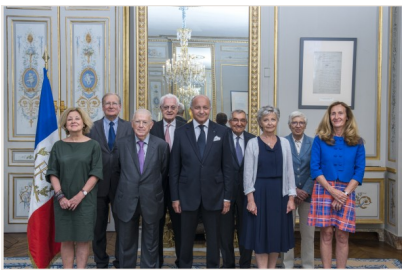

Élections présidentielles, tout ce qu'il faut savoir

A l'occasion d'un point d'information qui a eu lieu ce lundi 3 octobre, le président du Conseil Constitutionnel, Laurent Fabius, a présenté le nouveau dispositif qui sera mis en place lors des scrutins des 23 avril et 7 mai 2017, pour la prochaine élection présidentielle.
Ainsi, les élus ont jusqu'au vendredi 17 mars 2017 à 18h00, pour adresser par voie postale au Conseil Constitutionnel, leur parrainage, via un formulaire transmis par les préfectures
Au fur et à mesure de leur validation, le Conseil Constitutionnel publiera l'intégralité de ces parrainages (nom et qualité de l'élu, nom du candidat choisi) sur son site internet, lequel sera actualisé deux fois par semaine (mardi et vendredi en fin d'après-midi). La liste définitive des parrainages sera établie dans la semaine du 20 mars, puis publiée au Journal Officiel.
Le Conseil Constitutionnel recueillera également les déclarations de patrimoines de chacun des candidats pour transmission à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) ; ces déclarations seront publiées avant le premier tour.
Les 23 avril et 7 mai 2017, près de 2 000 délégués du Conseil assureront le contrôle des opérations de vote. Les prochaines opérations électorales connaîtront une évolution avec la clôture à 19h00 de l'ensemble des bureaux de vote (sauf dérogations locales jusqu'à 20h00), afin de limiter d'éventuelles divulgations prématurées de résultats ou d'estimations.
Juge du contentieux des comptes de campagne (ceux-ci devant être déposés auprès de la Commission nationale ad hoc avant le 7 juillet 2017), le Conseil Constitutionnel, pourra aussi poser en aval de l'élection son diagnostic sur le déroulement de celle-ci, et formuler des recommandations en vue de l'échéance de 2022.
Enfin, pour cette élection les plafonds légaux des dépenses de campagne sont fixés à 16,8 millions d'euros pour un candidat du premier tour, et à 22,5 millions d'euros pour un candidat accédant au second tour. Pour la première fois, les candidats devront en outre présenter une annexe retraçant le détail des dépenses exposées, ainsi que les avantages directs ou indirects, prestations de service et dons en nature fournis.

ECONOMIE

Lancement de la newsletter "Villes de France, Villes d'Europe"

La newsletter *« Villes de France, Villes d'Europe »* est lancée. Bimensuelle, elle sera adressée aux adhérents *Villes de France* afin d'apporter un éclairage sur les politiques européennes et les opportunités de financements.
Au sommaire cette semaine : un édito de notre présidente Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, un article sur les financements européens disponibles pour des projets smart cities, une analyse des enjeux pour les collectivités du discours du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Egalement, un exemple d'initiative européenne avec Châtellerault et le programme *" Fo(u)r Europe sur l'inclusion sociale "* et enfin, les appels à projets, les documents utiles et l'agenda européen.
Cette newsletter s'accompagnera de trois rencontres au cours de l'année :

- Deux Matinées Europe :

- Le 6 décembre à Paris sur le thème de l'économie locale.
- En Février à Bruxelles avec des rencontres de la délégation et de députés européens et chargés de mission Europe.

- Un déplacement dans un Etat membre de l'Union Européenne en fin d'année.

Par ailleurs, une mise à disposition de locaux à Bruxelles pour les adhérents de Villes de France est possible sur demande.
Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente Villes de France), merci d'écrire à :

ACTION EXTÉRIEURE

Finalisation de la négociation du Nouvel agenda urbain (Habitat III)

Habitat III est la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. Vingt ans après la conférence Habitat II à Istanbul, Habitat III devrait être un événement majeur sur la problématique des villes au niveau international, dans un contexte marqué par les nouveaux défis de l'urbanisation. Cette conférence Habitat III se tiendra à Quito (Équateur) du 17 au 20 octobre 2016 sur le thème : « le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation ? ». L'association *Villes de France* a été conviée le 29 septembre au MAEDI pour une réunion du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) sur la préparation de l'événement. L'avant dernière version de la Déclaration du Nouvel agenda urbain a été présentée aux participants, avec un éclairage sur le point de vue de la diplomatie française sur les avancées et les derniers les points de blocage de la négociation.

Une négociation en phase d'achèvement

Après la publication à Surabaya (en Indonésie) d'un pré-projet du « Nouvel agenda urbain » en Juillet 2016, une nouvelle version du texte a été finalement négociée lors de la réunion intergouvernementale informelle Habitat III qui a eu lieu au siège des Nations Unies à New York du 7 au 10 Septembre 2016. Cette déclaration sera ainsi adoptée à Quito le 20 octobre par les États membres dans sa version définitive. Non contraignante, elle sera néanmoins décisive pour l'élaboration des politiques nationales. Les priorités formulées et les vocabulaires utilisés dans cet agenda urbain seront repris ensuite par les Nations Unies, comme par la plupart des organismes mondiaux et européens pour traiter du fait urbain, notamment pour élaborer les axes des grands appels à projets. En effet, la déclaration présentera des lignes directrices pour les programmes et les actions mises en œuvre en matière de développement urbain durable. Au cours des échanges préparatoires du mois de septembre, la question de l'avenir de la conférence Habitat III a notamment été posée. En effet, le grand reproche fait aux deux précédentes conférences Habitat I (Vancouver,1976) et Habitat II (Istanbul, 1996), est le manque de suites concrètes apportées à ces textes. Dans ce projet de texte de déclaration finale, la France a plaidé pour que « l'agenda urbain » soit un « agenda pour l'action ». Il a été exigé, dans cette déclaration de Quito, un programme d'action pour la mise en œuvre de cet agenda.

Les avancées selon la diplomatie française

Cependant sur l'organisation institutionnelle, divers consensus importants sont d'ores et déjà à signaler. Il est acté la notion de suivi et de « reportage » du nouvel agenda urbain. Il s'agit d'un point tout à fait crucial, selon la diplomatie française, car il y aura désormais des rapports tous les quatre ans, et les acteurs seront consultés en amont. Ce serait l'un des succès d'Habitat III car ces rapports quadriennaux seraient présentés devant le Forum politique de haut niveau (HLPF), soit la plateforme centrale des Nations Unies dédiée au suivi et à l'évaluation des Objectifs de développement durable (adoptés lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenu le 25 septembre 2015). Autre point perçu comme positif, l'idée de la coordination des différentes agences des Nations Unies concernant concernant l'habitat durable serait validée. Ce serait là aussi une autre nouveauté tout à fait conséquente, et saluée comme telle par la diplomatie française. Enfin concernant l'interface entre l'ONU avec les

réseaux des collectivités locales, il faut noter la citation, tout à fait exceptionnelle dans les documents des Nations Unies, aux instances représentatives des collectivités territoriales (associations mondiales d'élus). La diplomatie française est ainsi plutôt satisfaite de voir citée, dans le texte de la Déclaration de Quito, la référence explicite aux réseaux mondiaux de collectivités locales, comme le Forum urbain mondial (FUM), ou « l'assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux » (*World Assembly of Local and Regional Governments*) réunissant des réseaux d'associations mondiales d'élus locaux. Enfin, l'autre mission sensible de cette conférence de Quito sera aussi de préfigurer l'avenir d'ONU habitat, le programme des Nations Unies pour les établissements humains, en donnant un mandat de travail plus précis et plus réaliste à cette organisation. Il y aura donc une évaluation indépendante de cette agence spécialisée de l'ONU, créée en 1978 et dont le siège est à Nairobi (Kenya). Son mode de gestion et sa relation avec ses partenaires ont vocation à être intégralement revus. Théoriquement, il serait ainsi décidé une refonte profonde de l'institution, avec contours adoptés lors de deux « journées ministérielles de haut niveau » des Nations Unies en juin 2017. Un rapport serait ensuite issu de ces journées de travail et présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies pour une décision sur l'avenir d'ONU habitat.

Les points faisant encore l'objet de débat

Depuis la première version du mois de mai 2016 (*Zero Draft*), de nombreux sujets étaient perçus par les différentes parties prenantes comme polémiques dans le projet de texte de la déclaration Habitat III soumis à la négociation des Nations Unies à l'instar des références explicites relatives aux droits de l'homme, aux migrants, aux « droits sexuels et reproductifs », à la famille, à l'aide publique au développement, ou à la décentralisation. Ces difficultés de rédaction seraient aujourd'hui surmontées, notamment depuis septembre dernier, avec de nombreux ajouts. Toutefois, concernant le texte finalement issu de cette négociation, la France a pu regretter des mentions encore présentes dans le texte dans sa dernière version avant la conférence. D'une part, la France voit plutôt comme une faiblesse de ce texte en cours de négociation de la référence dans la dernière version du « *Draft* » au concept controversé de « différenciation », ou plus précisément à la CBDR ("*Common But Differentiated Responsability*"), qui reste l'un des principes inscrits dans la Déclaration de Rio de 1992. En effet, selon ce principe, très contesté par de nombreux Etats, les efforts des différents pays doivent être modulés en fonction de leur responsabilité historique (les pays qui se sont industrialisés plus tôt et qui ont contribué depuis plus longtemps à la dégradation de la planète doivent faire plus d'efforts), et des moyens techniques et financiers dont ils disposent.D'autre part, la référence explicite à la « déclaration des Nations Unies sur le droit au développement » de 1986 qui suscite l'opposition de nombreux pays occidentaux dans sa formulation actuelle dans le texte (« *Right to Development* »), notamment du fait de son caractère beaucoup trop imprécis en droit international public, et juridiquement peu applicable concrètement. La conférence de Quito devrait être le lieu de la négociation finale sur ces derniers points sensibles.

Le site de la conférence Habitat III

ECONOMIE

Le casse-tête du financement du recyclage des emballages

Le ministère de l'Environnement s'attache depuis plus d'un an à la rédaction du cahier des charges pour la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) d'emballages ménagers pour la période 2018-2022. Pour rappel, la responsabilité élargie des producteurs consiste à ce que les producteurs assurent le financement de la fin de vie de leurs emballages. Pour cela, ils paient une contribution à un éco-organisme, agréé par l'Etat et qui va financer la collecte des déchets par les collectivités locales. Le système de financement proposé par le cahier des charges en l'état actuel est critiqué de toute part. Il a fait l'objet d'un avis négatif en commission des filières REP et en Conseil national d'évaluation des normes (CNEN). Des associations d'élus (AdCF, Amorce, CNR, France Urbaine) demandent une hausse des financements, à laquelle les producteurs refusent de souscrire sous peine de changer de système pour mettre en place une taxe. En effet, elles estiment que l'obligation pour les producteurs de financer à 80% les coûts nets optimisés de la collecte, le tri et le traitement des déchets d'emballages qu'ils ont produits, n'est pas respectée. Elles contestent aussi la faiblesse des aides à l'investissement au regard de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques avant 2022. Cependant la hausse demandée correspond à près du double des contributions des producteurs sur la période passée, d'où le refus de ces derniers. Le maintien du système des filières REP appelle à des évolutions progressives, respectant les dispositions législatives et règlementaires afin que l'ensemble des acteurs (collectivités, producteurs et opérateurs) puisse continuer à collaborer dans ce dispositif qui risque, pour les emballages ménagers, de devoir être repensé pour accueillir l'arrivée de la concurrence en 2018 dans de bonnes conditions, Eco Emballages étant le seul éco-organisme sur cette filière à l'heure actuelle.

ECONOMIE

Un guide pour la bonne application du zéro pesticide.

Le " plan Ecophyto ", lancé en 2008 par les Ministères de l'environnement et de l'agriculture, est une initiative qui vise à proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) en France. Le plan Ecophyo encourage le développement et l'introduction de méthodes et de techniques de substitution et propose aux collectivités et aux personnes publiques un large panel d'outils pour les aider dans cette transition. Un Guide est mis à disposition par l'Etat aux collectivités territoriales. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit à partir du 1er janvier 2017 l'utilisation de pesticides chimiques par l'Etat et l'Onema, les collectivités territoriales et les établissements publics sur les JEVI (jardins, espaces végétalisés et infrastructures) accessibles au public. Cette interdiction sera élargie aux jardiniers amateurs dès 2019. Resteront autorisés, les produits de biocontrôle (c'est à dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels), les produits qualifiés à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique. Aujourd'hui, plus de 4 000 communes françaises sont déjà engagées dans des démarches de réduction ou de suppression des pesticides chimiques dans les espaces publics dont elles ont la gestion.
Pour télécharger le Guide.

AGENDA

Mardi 8 novembre - *Paris*
Rendez-vous de l'intelligence locale : " *Bâtir la fonction publique territoriale de demain* " **Mercredi 16 novembre**– *Nevers*
Rencontre annuelle du réseau des Villes-Cathédrales « *Des cathédrales belles, belles, belles : Des enjeux de la restauration et des animations artistiques* »
En savoir plus. **Jeudi 17 novembre** – *Paris*
Forum numérique des Collectivités Locales, organisé par La Gazette des Communes, *Villes de France* partenaire de l'événement **Vendredi 2 décembre** – *Paris*
Cérémonie de remise des Trophées de la redynamisation des Centres-villes, *Villes de France* partenaire de l'événement
En savoir plus **Mardi 13 décembre** – *Paris*
Séminaire annuel du Réseau Europe Urbain, *Villes de France* membre du réseau

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi